

Dans le cadre des élections professionnelles de décembre prochain, le scrutin se déroulera par voie électronique. Mercredi dernier (28/09), le Secrétariat Général du ministère de la justice a rappelé aux organisations syndicales que les règles de sécurité des systèmes d'information en milieu carcéral ne permettent pas aux personnels pénitentiaires en détention de voter depuis leur poste de travail.

Le même jour, les bien-pensants de service et les lobbies anti-prison de tous poils ont adressé un courrier à la Première ministre afin de réclamer l'accès à Internet pour la population pénale.

Prétextant que la vie en prison doit se rapprocher le plus possible de vie à l'extérieur, sous couvert de démarches d'insertion, ils sont nombreux à demander l'accès à Internet pour les détenus : le conseil de l'Europe (RPE 5 et 24), la contrôleuse générale des lieux privés de liberté (accès aux services en lignes et aux messageries électroniques), le défenseur des droits, le conseil économique social et environnemental, la commission nationale des droits de l'Homme ou encore l'institut Montaigne...

Tous ces braves gens méconnaissent gravement le milieu carcéral et les contraintes inhérentes à la sécurité des personnels et des structures ! Le contrôle des correspondances et des communications entre les personnes incarcérées et l'extérieur en est une des bases intangibles !

Que les « Bobo » se rassurent, les détenus ne les ont pas attendus pour maintenir leurs liens (et leurs activités criminelles) avec l'extérieur. Il suffit de regarder le nombre impressionnant de téléphones portables dernière génération qui circulent dans nos détentions...ou qui sont parachutés quotidiennement depuis l'extérieur derrière nos murs !

L'urgence n'est pas de donner accès à Internet aux personnes incarcérées mais bien de lutter plus efficacement contre l'introduction d'objets interdits et les communications illégales avec l'extérieur !

**Si Internet est aujourd'hui présent dans notre quotidien, son accès est interdit en prison.
Pour l'UFAP UNSa Justice, il doit le rester pour la population pénale !**

La réinsertion sociale des détenus passe par l'intégration du respect des règles et normes que nécessite l'organisation de la vie en société. Notre organisation syndicale émet des doutes légitimes sur l'influence positive d'Internet sur ce point et y est opposée !

L'UFAP UNSA JUSTICE, 35 ANS D'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

Le secrétaire général,
Emmanuel CHAMBAUD